



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE



COP 21

Un accord qui perpétue les hégémonies existantes

Cent-cinquante chefs d'État et de gouvernement ont fait le déplacement pour la conférence de Paris sur le climat. Ils ont annoncé de nobles intentions et promis l'engagement de leurs gouvernements pour limiter le réchauffement climatique. Deux semaines plus tard, que reste-t-il de ces intentions ? Au fil des tractations en coulisses et des débats en plénière, les États ont reculé sur tout.

Ilyacertesunaccord,maisàquelprixetavecquel contenu ? Où est la justice environnementale et sociale ? Il ne subsiste qu'une coquille vide acceptable par les pays développés – et les multinationales omniprésentes à la COP. Surtout, les populations et les pays victimes du réchauffement climatique – principalement dans les pays du Sud – vont encore devoir payer l'addition de politiques irresponsables élaborées sans aucune considération des retombées.

Les engagements en matière de financement, de transferts de technologie, d'ambition à long terme sur les émissions et de règlement des pertes et dommages n'offrent aucune perspective de ralentissement du réchauffement climatique, et encore moins pour son arrêt.

Les pays industrialisés, historiquement les plus pollueurs – États-Unis au premier chef – ont peu à craindre d'un cataclysme climatique. Ils ont les moyens d'y pallier. Même si les conséquences pèsent sur leurs travailleurs et populations, la technologie et les finances existent pour atténuer les retombées. En revanche, les pays en développement, dont les organisations syndicales et associatives n'ont pas eu les moyens d'assister à la COP, vont payer le prix fort. Les travailleurs de ces régions sont les victimes du manque de courage de la conférence de Paris.

Les négociations climatiques ne portent plus depuis longtemps uniquement sur des thèmes environnementaux. Elles traitent aussi des questions sociales et humaines. La COP21 pose une fois encore la question des solidarités entre les peuples de notre planète, à nouveau sans réponse. Les migrations climatiques, les tensions sociales et l'augmentation des inégalités en seront les conséquences.

Les organisations signataires de la présente dénoncent vigoureusement l'irresponsabilité des gouvernements, et en premier lieu des pays industrialisés. Les clés de notre avenir sont à trouver parmi nous, dans la coopération, la solidarité et la lutte. Les gouvernements ont refusé de prendre leurs responsabilités face à l'histoire. À nous, par conséquent, de nous engager dans des luttes réelles et solidaires contre le réchauffement climatique, pour les droits fondamentaux, pour la transition juste et le travail décent, pour tous et partout.

Depuis de nombreux mois la CGT est l'objet d'attaques politiques de la part du gouvernement et de certaines organisations syndicales. Ces attaques visent une des seules organisations qui s'oppose aux réformes antisociales qui nous sont imposées, sous couvert de l'austérité. Ainsi de nombreuses dispositions défavorables aux salarié-e-s ont été signées et/ou votées depuis l'élection de François Hollande.

Nous notons parmi celles-ci :

- **La loi Macron** qui demeure la plus régressive du quinquennat. Généralisation du travail du dimanche, développement du travail de nuit, diminution des droits des victimes de licenciement économiques, privatisation du transport de voyageurs et des aéroports, dépénalisation du droit du travail: autant de demandes du patronat satisfaites sans aucune contrepartie pour les salarié-e-s.

- **Le pacte de responsabilité** signé par le patronat et trois syndicats (CFDT, CFE-CGC et CFTC). Les entreprises reçoivent plus de 172 milliards d'aides publiques sous la forme d'allègements ou d'exonérations fiscales et sociales, sans aucune condition ni évaluation de l'efficacité de ces aides en matière d'emploi et d'investissements et sans contrôle. Les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répondent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent.

- **L'accord national interprofessionnel (ANI)** du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi est dangereux pour les salariés et tout « BENEFAIRE » pour le MEDEF. C'est un texte minoritaire puisqu'aux dernières élections prud'hommes, les signataires (CFDT, CFTC, CGC) représentent 38,69% et les non signataires (CGT et FO) 49,81%.

Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail. Démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité.

L'accord aggrave, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi : en cas de « graves problèmes conjoncturels » de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problème conjoncturels et surtout qui en jugera ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement. L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours

à la justice des salariés et de leurs représentants. Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Loin de permettre « la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations. En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi.

- **L'accord sur les retraites complémentaires AGIRC ARRCO** voit l'âge de départ à la retraite ajusté selon les vœux du Medef. Cet accord validé en octobre 2015 par trois syndicats (CFDT, CFTC, CGC) et le patronat, se solde par 6 milliards d'euros d'« économies », réalisées essentiellement sur le dos des retraité-e-s et des salarié-e-s. Il introduit une nouvelle arme contre le droit à retraite: un bonus-malus qui porte, de fait, l'âge de départ à 63 ans.

Les principales mesures du protocole **Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)** dans la fonction publique ne sont envisagées qu'à partir de 2017, certaines étant même programmées pour n'entrer en application qu'en 2018, 2019 ou 2020, engageant ainsi le prochain gouvernement dont l'orientation politique est pour le moins incertaine. Le gouvernement aurait dû pleinement s'engager sur la mandature actuelle. Les agents ont déjà trop attendu et ce calendrier est donc parfaitement inacceptable ! L'accord PPCR organise le plus grand plan social de licenciements de l'Etat.

Les suppressions d'emploi envisagées, qui viendront s'ajouter aux milliers de postes qui ont déjà été supprimés, s'élèveront à plus de 130 000 postes :

- ➔ 10 700 postes dans la Fonction Publique d'Etat, hors éducation nationale et Défense
- ➔ 22 000 postes dans la fonction publique hospitalière
- ➔ 100 000 postes dans la fonction publique territoriale

Au terme des processus de consultation interne aux organisations syndicales de la fonction publique, le protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) est minoritaire.

Les syndicats favorables à l'accord sont la CFDT, la CFTC, la CGC, l'UNSA et la FSU ne représentant que 49 % des personnels de la fonction publique.

Contrairement à ce qu'affirme Manuel VALLS, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la CGT qui a été force de propositions durant toute la longue négociation sur le PPCR et qui a pris le temps de la plus large consultation démocratique des personnels avant d'arrêter sa position.

C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables. Le mépris des agents de la fonction publique !

Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique.

Alors pensez-vous que la CGT aurait dû signer ces accords qui vont à l'encontre des droits des salarié-e-s? Ceux et celles qui traitent la CGT de rétrograde, de passiviste, sont-ils des futuristes ?

La CGT a toujours participé aux négociations et fait des propositions, mais celles-ci étant régulièrement rejetées par le gouvernement, il est impossible de paraphraser des accords nocifs pour les salarié-e-s.

Certains feraient bien de se taire !

Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement n'hésite pas à dire, en octobre 2015, que « La CGT est dans une période où elle ne peut pas tenir son rôle de participant au dialogue social », puis d'expliquer qu'« il y a trop de syndicats en France » !

Ce même Jean-Marie Le Guen, est épinglé pour avoir sous-évalué ses biens dans sa déclaration de situation patrimoniale, une sous-évaluation de près de 700 000 euros ! Ce dernier n'a évidemment pas été inquiété, il a simplement été invité à revoir sa copie ! Encore une fois c'est une justice à deux vitesses qui est ici à l'œuvre !

L'activité syndicale criminalisée



Goodyear

En premier lieu c'est l'inacceptable condamnation des 8 militants CGT de Goodyear, coupables d'avoir défendu leurs droits ! Les 7 longues années de lutte des salariés de Goodyear, face à la multinationale, ont été marquées de conflits durs et après avec un patronat violent ayant recours à des vigiles, des hommes de main omniprésents dans les ateliers, l'entreprise, pour faire peur, faire taire les salariés et leur faire accepter la fermeture de leur usine.

Air France

Chemises arrachées: l'inspection du travail tranche. Une victoire qui en appelle d'autres !

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT se félicite de la décision de l'inspection du travail qui retoque la direction d'Air France sur sa volonté de licencier un délégué CGT suite aux événements du 5/10/2015.

En effet, l'inspection du travail valide la défense de la CGT qui consistait à mettre en évidence que les salariés incriminés par Air France étaient avant tout des victimes.

Ils étaient condamnés pour avoir manifesté contre la suppression de 2900 postes... Ils étaient condamnés pour l'exemple... pour crime de lèse-majesté ! Et peu importe que la colère des salariés fut justifiée et légitime... l'exemple était trop dangereux !

La CGT revendique haut et fort la nécessité de rompre avec ces politiques néfastes. Plus que jamais l'heure est de dire non aux exigences patronales, aux marchés financiers, aux libéraux de la Commission européenne.

La CGT, reste fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité et reste concentrée sur le combat qui est le sien depuis toujours, à savoir: la défense des intérêts des salarié-e-s et l'amélioration de leurs conditions de vie, de travail et de sécurité, en respectant et en portant leurs voix.

NON à l'application du RIFSEEP dans l'ESR !

80 personnels des universités de la région parisienne et des centres de recherche l'INRA se sont rassemblés devant l'annexe du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'appel de FERC Sup CGT, CGT Inra, Snprees FO et SupAutonome FO pour exiger l'abandon pur et simple du RIFSEEP. Une banderole de l'intersyndicale de l'INRA « CGT, CFTD, CFTC, SUD : NON AU RIFSEEP » a été déployée devant les portes du ministère. Dans la prise de parole développant nos exigences, la récente condamnation des camarades CGT de Goodyear Amiens à de la prison ferme, a été fermement dénoncée, comme une volonté de criminalisation de l'action syndicale et comme une menace contre tous ceux qui entendent défendre leurs revendications.

Un rassemblement de 80 personnels s'était tenu la veille à l'INRA Avignon et ce matin même à l'INRA Toulouse avec la CGT INRA, SNTRS et FERC Sup de Toulouse. Auparavant 100 personnels de l'INRA s'étaient réunis devant la présidence du centre de Montpellier, et des assemblées générales s'étaient tenues dans les universités dont 100 personnels à Paris 8, etc.

RIFSEEP: régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Ce 13 janvier était en effet convoquée par le ministère la première réunion du groupe de travail sur l'application du RIFSEEP, dans le cadre du « dialogue social ». Réunion à laquelle nos organisations syndicales avaient décidé de ne pas siéger, car elles n'entendent pas participer d'une quelconque manière à la discussion des modalités d'application du RIFSEEP. Pour nous le RIFSEEP n'est ni amendable, ni négociable : il doit être retiré. Les corps des ITA, ITRF, Bibliothèques doivent en être exemptés et les arrêtés pour les AENES doivent être abrogés (ainsi que ceux de la PFR).

C'est ce qu'une délégation a exprimé auprès d'un représentant de la DGRH en déposant des copies de la pétition intersyndicale contre le RIFSEEP. Ce représentant a maintenu la position du ministère de mettre en place

le RIFSEEP, car il y serait « obligé par les ministères de la fonction publique et du budget ». Il a pris acte de l'opposition grandissante des personnels des EPST et des universités à un système qui fait voler en éclats le caractère collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les statuts des personnels. Alors que les Comités Techniques du MESR se sont prononcés majoritairement contre les premiers décrets (aucune voix pour), « il va devoir le mettre en œuvre dans le cadre du dialogue social et cela, de la manière la plus consensuelle possible » ! Il a expliqué que le ministère ne serait pas « décisionnaire en matière d'exemption », alors que nous savons que des corps techniques du ministère de l'écologie en sont exemptés sur demande de la ministre concernée. Il a osé nous dire que personne n'y perdrait... les premières années !... laissant entendre, comme nous le prédisons, que l'individualisation des rémunérations, à budget constant ou diminué, amènera nécessairement des baisses pour la majorité des agents. Il a de plus confirmé que 2 personnels d'un même corps, d'un même grade et d'un même indice pourraient avoir des rémunérations complètement différentes. Nous l'avons interpellé sur le fait qu'avant même la publication d'un quelconque arrêté national, des chefs d'établissements commençaient à tenter de mettre de manière anticipée le RIFSEEP, notamment à l'Université de Paris 8 : c'est le seul point sur lequel le représentant de la DGRH du Ministère a paru tenir compte de nos revendications en s'engageant à intervenir auprès du cabinet pour que cela cesse.

Bref, le « dialogue social » sauce gouvernementale consisterait à définir ensemble les modalités d'application d'un système qui est rejeté quasi unanimement par les personnels et leurs organisations syndicales.

Cela confirme pleinement la nécessité de poursuivre et d'amplifier la mobilisation, sous toutes les formes possibles: AG, pétition intersyndicale, rassemblements... jusqu'à la grève.

La place des femmes dans l'enseignement supérieur, où en sommes nous ?

Dans le cadre du premier séminaire des femmes dirigeantes dans l'Enseignement supérieur « Va, vis et deviens », qui a eu lieu le 22 janvier 2016 au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Conférence des présidents d'université (CPU) donne la parole à Christine Clerici, Présidente de l'Université Paris Diderot.

Dans un entretien, Christine Clerici explique les points de blocage, les inégalités de fait et les voies d'améliorations possibles. Interrogée sur l'accès insuffisant aux fonctions les plus élevées de l'Enseignement supérieur, elle précise que « L'université n'échappe pas à ce phénomène. Le plafond de verre est présent dans beaucoup de secteurs : dans le monde académique, dans le secteur privé, et même dans les domaines de la culture et de l'art. Et on peut s'en étonner car les femmes occupent de nombreux postes dans les universités. Mais elles sont encore très peu présentes dans les instances dirigeantes.

Heureusement, les choses évoluent. J'observe que les femmes qui ont réussi à dépasser ce plafond de verre constituent un exemple pour toutes les autres. Je suis d'ailleurs convaincue que, d'ici quelques années, il aura complètement disparu. Les mesures législatives telles que l'obligation de parité dans les modes de scrutin des élections des universités et des regroupements universitaires, instituée par la loi de juillet 2013, mais aussi les actions engagées par les universités elles-mêmes sont un très bon signal. »

Les femmes représentent un peu plus du tiers des enseignants-chercheurs, mais leur part diminue fortement entre le niveau maître de conférences et celui de Professeur d'université. Pour Christine Clerici, « c'est ce qu'on appelle la ségrégation verticale, c'est-à-dire la déperdition des femmes à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. Les études montrent que les postes de maître de conférences et de chargés de recherche sont pourvus à 42 % par des femmes mais tombent à 24 % lorsqu'il s'agit des professeurs d'université et des directeurs de recherche !

Il y a plusieurs explications à ce phénomène comme la socialisation différentielle à laquelle sont soumis les hommes et les femmes depuis l'enfance qui produirait des attentes et des stratégies de carrière différentes. Mais aussi et sans doute le manque de confiance des femmes en leur capacité à être promues ou tout simplement, pour certaines d'entre elles, l'absence de motivation personnelle qui peut être le fruit d'une autocensure.

Egalement, il ne faut pas négliger la division sexuelle du travail et la conciliation entre la vie de famille et la carrière rendue difficile pour les femmes en raison de leur prise en charge quasiment exclusive de l'univers domestique. Leur carrière est souvent moins linéaire parce que les femmes souvent l'interrompent en raison d'une maternité ou simplement pour suivre leur conjoint.

Enfin, l'Institution elle-même est productrice de normes genrées à l'origine de discriminations. Je prends un exemple : jusqu'à



Le coin culture

Bande dessinée

L'Esprit du 11 janvier - Une enquête mythologique

Scénariste : LEHMAN Serge
Illustrateur : GESS

C'est à une rêverie que nous convient Serge Lehman et Gess dans ce retour sur les attentats qui ont frappé la France. Mais aussi une enquête sur les petits faits étranges qui ont scandé la tragédie : coïncidences, thèmes qui se répondent, personnages dédoublés, signes du ciel, etc. Les auteurs explorent, par jeu autant que par refus de céder au désespoir, la possibilité d'un miracle que personne n'aurait vu.



«Le lien que nous avons avec les morts, c'est la seule manière pour nous de faire vivre durablement ce que l'on a appelé l'esprit du 11 janvier.»

Serge Lehman

ELLES / Ils l'ont dit...



L'ancien premier Ministre, pour imposer la procédure de licenciement facilité que veut le MEDEF, propose que

« L'on ne discute pas avec les syndicats »
au nom de l'état d'urgence sociale

Jean-Pierre RAFFARIN
Premier Ministre UMP de 2002 à 2005

L'état d'urgence sociale créée par le libéralisme dont son parti politique est le fer de lance en France... ☹️

présent, les femmes étaient peu présentes dans les comités de sélection (dont le rôle est de recruter les professeurs et les maîtres de conférences). Il est tout à fait probable que cette faible représentation ait été un frein au recrutement des femmes. Depuis la loi de juillet 2013, la parité au sein de ces comités est devenue obligatoire. L'avenir nous dira si cette obligation de parité aura eu une influence positive sur le recrutement des femmes. »

Publié le 27/01/2016 - Savoirs et Connaissances



En bref...

Fin de l'insécurité en FEG site Colbert ?

Le syndicat CGT a rencontré à plusieurs reprises des agents de la FEG Colbert et les a accompagnés lors d'une entrevue avec le Doyen le 8 décembre 2015. Des problèmes liés à l'insécurité (intrusions, insultes) étaient au cœur des préoccupations des agents.

Le Doyen a informé qu'il ne disposait pas du budget nécessaire pour l'embauche d'un deuxième personnel de sécurité néanmoins il a prit l'engagement de faire réparer les portes d'accès avec lecteur de badge qui permettront ainsi un accès sécurisé.

Cette solution, même si elle ne règle pas tout et risque même de poser des problèmes d'organisation (déplacements de personnels pour accueillir un usager sans autorisation), est un compromis qui semble rassurer les agents.

Notre organisation reste vigilante sur les engagements pris par la direction de la FEG, et ne manquera pas de la relancer si rien n'avance.

La CGT se félicite d'avoir pu aider les agents de FEG à s'unir pour accéder à leurs légitimes revendications

Les «bienfaits» de l'externalisation

Les agents du campus aixois ont reçu la semaine dernière un mail concernant les marchés de nettoyage et leur demandant de signaler «les manquements dans le rendu des prestations que doivent fournir les sociétés titulaires de ces marchés».

Voilà ce qui arrive lorsqu'on délègue à des sociétés privées des services qui pourraient intégralement être gérés en interne de l'université. La qualité du travail fourni n'est pas toujours au rendez-vous, et les agents sont maintenant sollicités pour faire remarquer les manques.

Notre organisation syndicale n'a eu de cesse de dénoncer les politiques qui amènent à la destruction d'un service public de qualité.

Nous revendiquons une politique audacieuse d'embauche d'agents titulaires et une reprise en main des services de nettoyage et d'entretien pour que ceux-ci soient partie prenante du service public de l'ESR.

"LA VIE D'UN ENTREPRENEUR, ELLE EST SOUVENT PLUS DURE QUE CELLE D'UN SALARIÉ."



Le zoom du mois